

*Inspection du travail des transports***Décision du 1^{er} septembre 2000 modifiant la décision du 30 mai 1997 relative à la compétence territoriale des directions régionales et subdivisions de l'inspection du travail des transports**NOR : *EQUN0010148S*

Le ministre de l'équipement, des transports et du logement,
 Vu l'arrêté du 21 février 1984 modifié portant organisation de l'inspection du travail des transports ;
 Vu la décision du 30 mai 1997 modifiée relative à la compétence territoriale des directions et subdivisions de l'inspection du travail des transports,
 Sur la proposition de l'inspecteur général du travail et de la main-d'œuvre des transports,
 Décide :

Article 1^{er}

L'article 4 de la décision susvisée du 30 mai 1997 est modifié et complété ainsi qu'il suit :

DIRECTION régionale	DÉNOMINATION et localisation des subdivisions	COMPÉTENCE
Lyon	Lyon I	Toutes activités des communes de : Amplepuis, Bron, Irigny, L'Arbresle, Le Bois-d'Oingt, 3 ^e , 6 ^e et 8 ^e arrondissements de Lyon, Oullins, Saint-Genis-Laval, Saint-Laurent-de-Chamoussay, Saint-Priest, Saint-Symphorien-d'Ozon, Tarare, Tassin-la-Demi-Lune, Thisy, Vaugneray, Villeurbanne
	Lyon II	Toutes activités des communes de : Anse, Beaujeu, Belleville, Caluire-et-Cuire, Décines, Lamures-sur-Azergues, Limonest, 4 ^e , 5 ^e et 9 ^e arrondissements de Lyon, Meyzieu, Monsols, Neuville-sur-Saône, Vaulx-en-Velin, Villefranche-sur-Saône
	Lyon III	Toute activités des communes de : Condieu, Givors, 1 ^{er} , 2 ^e et 7 ^e arrondissements de Lyon, Mornant, Saint-Fons, Saint-Symphorien-sur-Coise, Sainte-Foy-lès-Lyon, Vénissieux

Article 2

La présente décision qui prend effet au 1^{er} septembre 2000 sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'équipement, des transports et du logement.

Pour le ministre et par délégation :
*L'inspecteur général du travail
 et de la main-d'œuvre des
 transports,*
 S.-M. Saadia